PAIEMENT SANS CONTACT PAR MOBILE

Avec l'application KIX, vous pouvez également payer vos achats[1] chez tous les commerçants équipés d'un terminal de paiement sans contact.

Votre mobile doit intégrer la technologie NFC[2] et être équipé d'une carte SIM NFC et d'un forfait adaptés[3].

Centre de Relations Clients
0 820 820 001 (0,12 €/min)

votre conseiller

www.bnpparibas.net

mobile.bnpparibas.net

Appli "Mes Comptes"
Smartphones et tablettes

SAV Twitter
@bnpparibas_sav

(1) Jusqu'à 300 € par transaction et jusqu'à 1 500 € de paiements par mois (personnalisable avec votre conseiller). (2) Near Field Communication (communication à portée réduite) est la technologie sans contact. (3) Vérifiez auprès de votre opérateur de téléphonie mobile. BNP Paribas, SA au capital de 2 415 491 972 euros - Siège social : 16 boulevard des italiens, 75009 Paris - Immatriculée sous le n° 662042449 RCS Paris - Identifiant CE FR76662042449 - Orias n° 07 022 735. Document à caractère publicitaire - Réf. MD16233 - 03/2012 - STUDIO A3C -Ce document est imprimé sur du papier certifié.

BNP PARIBAS
La banque et l'assurance d'un monde qui change

Avec votre nouvelle carte, **payez sans contact** !

MODE D'EMPLOI

BNP PARIBAS

Une nouvelle solution rapide, simple et sécurisée pour payer avec votre carte bancaire.

PAIEMENT SANS CONTACT PAR CARTE

Nouvelle fonction GRATUITE

Les nouvelles Cartes VISA CLASSIC, PREMIER et INFINITE de BNP Paribas bénéficient de la fonction "sans contact".

- Vous la reconnaîtrez grâce à ce pictogramme :)))
- Vous conservez toutes les fonctionnalités habituelles de votre carte : choix du débit immédiat ou différé, plafonds de paiement et de retrait, assurances…

Jusqu'à 20 €, vous pouvez ainsi régler vos achats d'un seul geste chez tous les commerçants équipés, reconnaissables à ce logo :

Nouvelle fonction SÉCURISÉE

Vos achats en toute sécurité

- Vous avez à saisir votre code secret régulièrement afin de confirmer votre capacité à réaliser des paiements sans contact.
- En cas de perte ou de vol, vous pouvez faire opposition.

Comment ça marche ?

Pour les paiements jusqu'à 20 €

1. Le commerçant saisit le montant qui s'affiche sur le terminal de paiement. Vous présentez votre carte bancaire sans contact à moins de 4 cm du lecteur.
2. Un bip et une lumière verte signalent que la transaction est effectuée.
3. Le commerçant vous remet le ticket attestant le paiement.

Pour les paiements supérieurs à 20 € €

Vous réglez vos achats de manière classique en insérant votre carte bancaire dans le terminal et vous saisissez votre code confidentiel.